

Conférence de presse des partenaires sociaux de l'industrie MEM consacrée à l'« initiative de résiliation » de l'UDC

Exposé de Hans Hess, président de Swissmem / ASM

Chers représentants des médias, Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques semaines, l'UDC a définitivement lancé l'initiative populaire visant à résilier la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. En distribuant dernièrement un feuillet spécial à tous les ménages, l'UDC ne laisse planer aucun doute sur le fait qu'elle utilisera tous les moyens pour mener à bien sa campagne.

Par l'intermédiaire de la conférence de presse commune des partenaires sociaux de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM), nous voulons également démontrer que tant les employeurs que les organisations des travailleurs de la branche MEM rejettent cette initiative et sont déterminés à la combattre avec ardeur.

Vous connaissez la situation actuelle. Si cette initiative populaire entraînait la résiliation de la libre circulation des personnes, l'ensemble des accords bilatéraux I serait annulés. Pour Swissmem, ainsi que pour toutes les autres organisations représentées ici, ce n'est autre qu'une attaque frontale contre la place industrielle suisse. J'aimerais brièvement vous en expliquer les raisons dans l'optique des employeurs.

Les entreprises de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux occupent en Suisse plus de 320 000 personnes. Elles exportent presque 80% de leurs produits, dont 60% prennent le chemin de l'Union européenne. Donc, l'UE est de loin le marché le plus important pour la branche MEM. Grâce aux accords bilatéraux, les entreprises MEM suisses peuvent accéder au marché de l'UE pratiquement sans limitations. Les avantages que nous avons acquis à l'aide des accords sur l'élimination des entraves techniques au commerce, sur l'extension des marchés publics ainsi que sur la participation à des programmes de recherche européens, dépassent largement ceux liés à l'accord de libre-échange de 1972. De plus, grâce aux accords bilatéraux, les entreprises bénéficient d'un avantage considérable par rapport à la concurrence d'Asie et d'Amérique. En grande partie, ces États n'ont pas d'accords correspondants avec l'UE.

L'accord de libre-échange a une importance particulière et constitue pour les entreprises le contrat le plus précieux. La libre circulation des personnes permet aux entreprises de recruter sur le marché du travail européen les spécialistes qui ne sont pas disponibles en Suisse, du moins passagèrement. Le fait de disposer d'un personnel qualifié est la condition incontournable pour le succès des entreprises sur la place industrielle suisse. De plus, il renforce la compétence d'innovation des entreprises. Au moment où les entreprises n'arrivent plus à recruter les spécialistes indispensables en Suisse, elles sont obligées de se détourner de la Suisse. Par conséquent, la libre circulation des personnes assure aussi des emplois en Suisse et maintient les investissements correspondants sur notre place industrielle. Finalement, les accords bilatéraux, en particulier la libre circulation des personnes, renforcent la compétitivité des entreprises MEM. Ils augmentent l'attractivité de la place industrielle suisse et contribuent à la pérennité de la Suisse.

Il existe plusieurs mécanismes pour éviter que les citoyens/nes suisses subissent des désavantages par rapport aux spécialistes étrangers sur la place industrielle suisse. Il s'agit d'une part des mesures d'accompagnement et d'autre part, de la préférence indigène introduite par le parlement pour répondre au OUI à l'initiative contre l'immigration de masse et qui entrera en vigueur à partir du milieu de 2018. Au lieu d'une nouvelle « initiative de mise en œuvre » de l'UDC, il vaudrait mieux, au cours des années à venir, laisser une chance à d'autres solutions pour répondre aux questions liées à l'immigration.

Pour les entrepreneurs de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, les accords bilatéraux avec l'UE sont indispensables. Je suis ravi que nos partenaires sociaux partagent notre optique. Par notre présence commune aujourd'hui nous voulons donner un signal fort en faveur d'une Suisse ouverte, des accords bilatéraux et de relations durables de la Suisse avec l'UE. Avec son « Initiative de résiliation », l'UDC attaque directement la place industrielle suisse. Par conséquent, Swissmem s'y opposera avec tous les moyens à disposition.

Je vous remercie de votre attention.

Berne, le mercredi 14 février 2018

Pour tous renseignements :

Swissmem Communication
Pfingstweidstrasse 102
Case postale
CH-8037 Zurich
Tél. 044 384 41 11 / fax 044 384 42 42
E-mail: presse@swissmem